

**FONDATION DE LA CATHÉDRALE
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.**

États financiers

31 octobre 2021



Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc. (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 31 octobre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 octobre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les périodes terminées le 31 octobre 2021 et le 31 octobre 2020, de l'actif à court terme au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020, et des actifs nets au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de la période terminée le 31 octobre 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 4, fait partie intégrante de notre rapport.

Bourque Richard Boutot

**Bourque Richard Boutot P.C. Inc.
Comptables professionnels agréés**

Dieppe (Nouveau-Brunswick)
Le 15 décembre 2021

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.**Résultats****Exercice terminé le 31 octobre 2021**

	2021	2020
Produits		
Dons - campagne majeure de financement	37 506 \$	185 535 \$
Revenus d'intérêts	477	2 802
	<hr/> 37 983	<hr/> 188 337
Charges		
Amortissement	217	217
Assurance	1 133	1 363
Contributions - réfection de la Cathédrale	24 064	265 016
Frais de bureau	10 385	11 742
Frais de sollicitations	-	113
Honoraires professionnels	16 541	16 308
Salaires et avantages sociaux	2 858	2 575
	<hr/> 55 198	<hr/> 297 334
Insuffisance des produits sur les charges	<hr/> (17 215) \$	<hr/> (108 997) \$

FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.
Évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 octobre 2021

			2021	2020
	Investi en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début de l'exercice	1 840 \$	1 030 206 \$	1 032 046 \$	1 141 043 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(17 215)	(17 215)	(108 997)
Amortissement	(217)	217	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 623 \$	1 013 208 \$	1 014 831 \$	1 032 046 \$

FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.**Bilan****31 octobre 2021**

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 003 241 \$	1 023 256 \$
Débiteurs (note 3)	944	771
Frais payés d'avance	16 520	16 465
	<hr/>	<hr/>
	1 020 705	1 040 492
Promesses de dons	41 200	370 965
Immobilisations (note 4)	1 623	1 840
	<hr/>	<hr/>
	1 063 528 \$	1 413 297 \$
	<hr/>	<hr/>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	7 497 \$	10 286 \$
Promesse de dons reportés	41 200	370 965
	<hr/>	<hr/>
	48 697	381 251
	<hr/>	<hr/>
Actif net		
Investi en immobilisations	1 623	1 840
Non affecté	1 013 208	1 030 206
	<hr/>	<hr/>
	1 014 831	1 032 046
	<hr/>	<hr/>
	1 063 528 \$	1 413 297 \$
	<hr/>	<hr/>

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.
Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 octobre 2021

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(17 215) \$	(108 997) \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	217	217
	(16 998)	(108 780)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(173)	9 146
Frais payés d'avance	(55)	(16 117)
Créditeurs et frais courus	(2 789)	5 327
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(20 015)	(110 424)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 023 256	1 133 680
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 003 241 \$	1 023 256 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	1 003 241 \$	1 023 256 \$

1. Statut constitutif et nature des activités

La Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc. est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick à titre d'organisme sans but lucratif et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La fondation administre les fonds recueillis dans le cadre de la campagne de la réfection de la cathédrale de Moncton pour les investir exclusivement dans la réfection de l'édifice. La campagne de financement vise à amasser la somme de 7 millions \$ pour assurer la réfection de la cathédrale. La fondation est exemptée d'impôt sous le paragraphe 149(1)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	10 ans
Logiciels	5 ans
Matériel informatique	2 ans

Constatation des produits et charges

La fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directes de l'actif net.

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des promesses de dons, la fondation ne comptabilise en tant que revenus que les promesses de dons pour lesquels des montants ont effectivement été reçus à la date d'achèvement des états financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et frais payés d'avance.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et frais courus.

3. Débiteurs

	2021	2020
Taxes de vente à recevoir	944 \$	771 \$

4. Immobilisations

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	3 248 \$	1 625 \$	1 623 \$	1 840 \$
Logiciels	1 029	1 029	-	-
Matériel informatique	3 418	3 418	-	-
	7 695 \$	6 072 \$	1 623 \$	1 840 \$

5. Crédoiteurs et frais courus

	2021	2020
Frais courus	6 607 \$	4 260 \$
Contributions - réfection de la Cathédrale	890	6 026
	7 497 \$	10 286 \$

6. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la fondation est exposée au 31 octobre 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses crédoiteurs et frais courus. Aucun changement d'exposition depuis l'année précédente.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la fondation est principalement lié aux débiteurs et promesses de dons. Le risque de crédit est diminué en raison que chacune des promesses de dons est accompagnées d'un contrat stipulant les modalités de contribution. Aucun changement d'exposition depuis l'année précédente.

Risque de pandémie

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré une pandémie mondiale en raison du nouveau coronavirus (COVID-19). La situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de multiples impacts sur les économies locales, provinciales, nationales et mondiales. L'effet global de ces événements sur l'entreprise et ses activités est trop incertain pour être estimé à l'heure actuelle. Les impacts seront pris en compte lorsqu'ils seront connus et pourront être évalués.